

faire par rapport au chemin de fer transcontinental. La vérification de ces comptes exige un fonctionnaire de plus. Il a été pourvu aussi à la nomination de onze commis de troisième classe. Cependant, ils ne seront pas de nouveaux employés, ils sont maintenant surnuméraires et leurs appointements ne seront pas augmentés. Ces onze commis font partie du service actuellement, mais l'auditeur général est d'avis qu'il vaudrait mieux les inscrire sur la liste des employés permanents.

M. FOSTER : Mais cette explication a besoin d'être modifiée ; l'aide aux écritures et autre a été réduite de \$4,000 seulement, et, comme vous le voyez, ces onze commis vont coûter, tout d'abord, \$6,000. Et puis, sont-ils des commis de troisième classe ? Ils doivent l'être si on les range parmi les copistes, ou bien ils doivent toucher des appointements plus élevés qu'ils n'en touchaient l'année dernière. Avez-vous les noms de ces commis-là ?

M. PATERSON : Non.

M. FOSTER : Je crois que vous feriez mieux de laisser cet item en suspens et de vous renseigner complètement.

M. PATERSON : L'auditeur général m'a dit qu'il serait ici ; mais il n'y est pas.

M. FOSTER : Il nous faut conclure, je suppose, que le Grand-Tronc-Pacifique est la cause de tout cet intérêt que l'on attache à l'audition ?

M. PATERSON : Non, il n'en est pas seul la cause.

M. FOSTER : Qui va être le nouveau chef de bureau ?

M. PATERSON : L'auditeur général a plein pouvoir de le nommer. J'ai donné tous les renseignements que l'auditeur a paru juger nécessaires.

M. FOSTER : Je crois qu'il vaudrait mieux laisser cet item en suspens.

M. PATERSON : Alors nous allons nous occuper de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

L'item est laissé en suspens.

Bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Appointements et dépenses casuelles, \$16,225.

M. FOSTER : Est-ce le même contrôleur ?

Sir WILFRID LAURIER : Oui, le même. C'est M. Fred. White. Le premier commis et le commis de première classe sont aussi les mêmes. Il n'y a pas de changements, excepté dans les augmentations statutaires.

Département des Finances et Conseil de la Trésorerie—Appointements, \$57,865.

M. FOSTER : M. Courtney est-il encore le sous-ministre ?

M. PATERSON : Oui.

M. PATERSON.

M. FOSTER : Je pensais qu'il avait exprimé le désir d'être mis à la retraite.

M. PATERSON : Il est encore sous-ministre.

M. FOSTER : Il y a quelqu'un qui est entré là et en est sorti.

M. PATERSON : M. Ross a été là quel temps. Il y a cinq premiers commis et deux augmentations. Je suppose que ce sont des augmentations statutaires.

M. FOSTER : Qui sont les premiers commis, actuellement ?

M. PATERSON : Messieurs Fowler, Fraser, Boville, Treadwell et Low.

M. FOSTER : Il y a une augmentation de \$600 parmi les commis de première classe. Comment l'expliquez-vous ?

M. PATERSON : Je ne suis pas en état de donner maintenant une explication qui me satisfasse. Le département sait qu'il n'est pas demandé d'autre augmentation que l'augmentation statutaire ; mais je ne puis donner d'explication à ce sujet maintenant. Je vous en donnerai plus tard.

M. FOSTER : Il vaut mieux laisser cet item en suspens. Je suis sûr que ce n'est pas la faute du ministre des Finances ; c'est celle du ministre qui est en charge. Puis il y a deux messagers, ce qui fait une augmentation de \$100. Aide aux écritures et autre, nonobstant toute disposition contenue dans l'acte du service civil, \$5,000. Que faites-vous de cela ?

M. PATERSON : Ces deux messagers n'ont pas passé leur examen du service civil.

M. FOSTER : Le ministre n'ayant pas d'explication à donner maintenant, je crois que nous ferions mieux de laisser cet item en suspens.

L'item est laissé en suspens.

Département des Douanes—Appointements, \$67,385.

M. FOSTER : Qui est le sous-commissaire ?

M. PATERSON : M. Bain. Trois premiers commis : un à \$2,250, un à \$2,050 et un à \$2,000. Ce sont des augmentations statutaires.

M. FOSTER : Quelle est la règle établie par l'honorable ministre quant aux augmentations statutaires dans son département ?

M. PATERSON : Il est accordé des augmentations statutaires à tous les employés, cette année. Ils les ont tous fort bien méritées, et l'augmentation statutaire a été accordée à tous ceux dont les appointements n'ont pas encore atteint le maximum.